

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – A. KEDZIERSKI – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

Excusés : C. CHARLOT – G. GALLOIS – D. WICQUART

Monsieur Pierre-Antoine DELAVAL a été nommé secrétaire

I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2018

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 20 février 2018. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

II. DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS POUR L'ETE 2018 – N° 2018-03-20.01

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Didier DUQUESNE. Ce dernier relate la rencontre organisée avec Monsieur Julien WERQUIN, responsable de l'organisation de l'accueil de loisirs de l'été prochain.

Un point a notamment été fait sur les modalités d'application du tarif extérieur. Cette année, l'exigence sera renforcée avec mise en place d'un formulaire de rattachement à récupérer en mairie. Il est indiqué qu'une hausse de 2% par rapport aux tarifs 2017 est appliquée. Enfin, l'inscription et le paiement sur internet seront désormais possibles.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de fixer les tarifs pour le centre aéré des vacances de Juillet et Août 2018. Il précise que les tarifs sont fixés par jour :

	De 0 à 500 €	De 501 à 600 €	De 601 à 750 €	De 751 à 915 €	De 916 et plus	Extérieurs
	Tarif par jour de centre aéré					
1 enfant	0,81 €	3,68 €	8,06 €	10,10 €	11,65 €	21,73 €
2 enfants	1,62 €	6,98 €	15,54 €	19,48 €	22,47 €	43,48 €
3 enfants	2,45 €	9,53 €	21,80 €	27,44 €	31,79 €	65,22 €
4 enfants	3,26 €	11,26 €	26,85 €	34,03 €	39,50 €	86,98 €
Repas	3,57 €					
Garderie	1,05 €					

Une réduction de 5% sera appliquée sur les tarifs (hors repas et garderie) si l'inscription est effectuée lors des séances prévues à cet effet ou lors d'une session d'inscription en ligne.

Pour bénéficier des tarifs « Communes » 2018, les familles devront justifier d'un des éléments suivants :

- *Etre domicilié sur l'une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)*
- *L'enfant est scolarisé dans une des écoles des 4 communes partenaires*
- *Les grands parents de/des enfant(s) sont domiciliés sur une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)*

Les inscriptions se font uniquement pour des semaines entières d'accueil (le nombre de jours peut donc varier en fonction du calendrier et des jours fériés).

Toute période réservée sera facturée à l'exception de certaines conditions précisées au moment de l'inscription.

Après discussion et délibération les tarifs sont approuvés selon le tableau ci-dessus. Le Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

III. DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE WEPPEES – N° 2018-03-20.02

Monsieur le Maire rappelle que la loi MAPAM du 27 janvier 2014 confie aux Métropoles la compétence « promotion du tourisme » en lieu et place des communes, laissant aux Offices de Tourisme communaux et intercommunaux les missions d'initiative locale, non financées par la dotation MEL.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer avec l'Office de Tourisme de Weppes la convention intercommunale d'objectifs et de moyens qui prévoit le versement d'une subvention par la Commune à l'Office du Tourisme de Weppes. **Ce montant a été fixé à 163 €** pour l'année 2018. Ce montant est identique à la subvention versée en 2017.*

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Office de Tourisme de Weppes et à verser une subvention par 11 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018.

Madame Catherine HERMANT ajoute que, lors de la prochaine assemblée générale, il sera procédé au renouvellement du tiers du conseil d'administration de l'association dont la présidence.

IV. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN – N° 2018-03-20.03

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-20, L. 5211-61, L. 5212-16, L. 5711-1 à L. 5711-5 de ce code,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L. 211-7, L.211-7-2 (différé), L. 211-12, L. 213-12 et L. 566-12-2,

Vu la loi d'orientation n° 88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) (articles 56 à 59),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les décrets n° 2014-846 : Mission d’appui, n° 2015-1038 : EPTB-EPAGE (codifiées), n° 2015-526 : Dignes et ouvrages (codifiées),

Vu l’arrêté du 20 Janvier 2016 définissant la « Stratégie d’Organisation des Compétences Locales de l’Eau » (SOCLE),

Vu l’arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 portant modifications statutaires du syndicat intercommunal d’assainissement du nord (SIAN) et création du syndicat mixte d’assainissement et de distribution d’eau du Nord (SIDEN-SIAN),

Vu l’arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant transfert, par le Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France (SIDENFrance), de sa compétence Eau Potable et Industrielle au SIDEN-SIAN et portant dissolution du SIDENFrance,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 21 Juin 2017 portant sur des modifications statutaires du SIDEN-SIAN ayant obtenu la majorité qualifiée dans le cadre de la consultation des membres du Syndicat conformément aux dispositions de l’article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention :

Article 1 :

D’approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018.

Article 2 :

D’approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu’annexés.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé d’exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille (Nord) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence gardé par la Commune pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

V. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

1) Commission Finances

Monsieur Michel BORREWATER rappelle que le budget 2018 sera voté le mardi 10 avril prochain. Une réunion est organisée le mardi 27 mars 2018. L'ensemble des membres y est convié.

Monsieur le Maire demande aux responsables des commissions de lui transmettre les souhaits des dépenses à inscrire au budget au plus tard le samedi 24 mars prochain.

2) Commission animation et culture

Dimanche 8 avril :

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE rappelle que le Parcours du Cœur se déroulera le dimanche 8 avril prochain. Comme les années précédentes, il est conjointement organisé avec la commune de Radinghem-en-Weppes. Cette dernière est chargée de l'achat des boissons et denrées.

Monsieur Didier DUQUESNE ajoute que l'exposition des photos du concours organisé par l'association du Foyer Rural aura lieu le même jour, de 8h30 à 16h30 à l'espace Boulinguez.

Fêtes du village :

Monsieur Jean-Claude RUHANT indique que le week-end de fêtes est en cours de préparation. Les réservations auprès des forains sont faites. Une rencontre doit être organisée courant Mai pour définir les emplacements exacts des installations foraines.

Il est rappelé que les Foulées des Weppes se dérouleront le dimanche 1^{er} juillet. Un appel à bénévolat est lancé. Une réunion de préparation doit être organisée prochainement.

Concert du chœur de l'Opéra de Lille :

Madame Catherine HERMANT informe les Conseillers de l'ouverture des inscriptions. Elle indique que la communication est en cours. Les membres du Conseil souhaitent une priorisation des réservations pour les Maisnilois (et Escobecquois).

Suite à une question de Monsieur Jean-Claude RUHANT, Monsieur le Maire indique que la gendarmerie sera informée de l'évènement.

Lille 3000 :

Madame Catherine HERMANT annonce qu'un évènement sera, dans le cadre de Lille 3000,

proposé aux habitants du territoire des Weppes. Il serait conjointement organisé avec les communes voisines.

Monsieur le Maire demande des précisions sur le financement de cette animation.

3) Commission Communication

Monsieur Didier DUQUESNE annonce que le bulletin intermédiaire est en cours de bouclage. Il sera distribué le vendredi 30 mars prochain.

4) Commission environnement

Madame Valérie JACINTO obtient un accord pour le remplacement et l'ajout de poubelles dans le village. Une commande de 10 poubelles avec système de fixation sera effectuée prochainement. L'emplacement exact des nouvelles poubelles devra être défini au préalable.

5) Commission Travaux

Monsieur Didier DUQUESNE fait le point sur la réunion du 27 février dernier. La priorité est de déterminer le coût des différents travaux à prévoir.

Monsieur le Maire indique le commencement prochain des travaux rue de la Fêterie : création d'un plateau au niveau de l'intersection rue des Hallots / rue du Pic Epeiche.

La **réhabilitation de la ferme** récemment acquise doit faire l'objet d'une étude préalable de la part des Conseillers. Elle permettra de définir le cahier des charges à transmettre aux architectes consultés. Il est décidé de ne pas créer de commission spécifique pour ce projet : les membres des commissions Travaux et Urbanisme seront conviés aux réunions.

Monsieur le Maire précise qu'une « fiche action » a été ouverte à ce sujet et qu'il convient de la consulter.

En fin de séance, les Conseillers se font présenter l'état des lieux ainsi que les plans établis par Messieurs Yves-Bernard DE BEURMANN et François COQUEREL. Une discussion s'en suit quant aux possibilités d'aménagement du bien acquis et plus globalement aux projections de réaménagement des espaces communaux. Plusieurs points ont été évoqués :

- Les besoins doivent être définis en priorité ;
- L'accessibilité des espaces publics doit être prise en compte ;
- Une concertation avec les partenaires sera prévue en amont ;
- Une salle de réception d'environ 200 m² pourrait être créée ;
- Un espace « cuisine » devra, en conséquence, être inclus au projet en fonction de la capacité d'accueil de l'espace (1 personne assise / m² ou 3 personnes debout / m²) ;
- Un espace doit être créé pour les ateliers municipaux ;
- Le stationnement doit être considéré dans sa globalité, avec les projets d'aménagement du centre village.

6) Commission Urbanisme

Madame Catherine HERMANT et Messieurs Yves-Bernard DE BEURMANN et Michel BORREWATER ont rencontré Madame Alice PERARD, urbaniste à la MEL chargée de la

révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) communal.

Un comité de pilotage sera créé pour la révision des PLU des 5 communes de l'ex-CCW. Le PLU renouvelé pourrait être finalisé d'ici fin 2019.

Monsieur le Maire ajoute qu'une rencontre est prévue avec Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, président du SCOT, au sujet des comptes fonciers le lundi 26 mars prochain.

VI. INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)

Aucun sujet n'a été évoqué à propos des réunions de la Métropole Européenne de Lille.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Ecole – PPMS :

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN interpelle les Conseillers au sujet de la demande de devis pour la fourniture (et la pose) d'un film « sans tain » sur les fenêtres de l'école. Renseignements pris auprès de la gendarmerie, ces films n'ont pas de caractère obligatoire et peuvent être substitués par les rideaux opaques pré-positionnés déjà installés sur une majeure partie des fenêtres de l'école.

Accueil de loisirs de février 2018 :

Les Conseillers sont informés qu'un courrier a été envoyé à la coordinatrice chargée de l'organisation de l'accueil des petites vacances scolaires. L'état des bâtiments à la suite des vacances de février n'était pas convenable.

Assainissement :

Monsieur Arnaud KEDZIERSKI demande des précisions au sujet de l'enquête réalisée actuellement par les services métropolitains. Monsieur le Maire indique qu'en vue de l'extension du réseau d'assainissement collectif, l'UTML doit réaliser un diagnostic de l'ensemble des habitations concernées. Il précise que les travaux devraient débuter au plus tard début 2019 pour près d'un an de travaux.

Une réunion publique sera organisée.

Fibre optique :

Suite à une question de Madame Vincente GAUTIER, il est dit qu'une réunion publique sera organisée avant le début du raccordement des usagers au réseau de fibre optique. Raccordement probable prévu début 2019.

Agenda :

Les prochains Conseils Municipaux se tiendront :

- le **mardi 10 avril 2018 à 20h15** (Vote du budget)

- le **mardi 15 mai 2018 à 20h15**
- le **mardi 19 juin 2018 à 19h30** (Conseil des enfants)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes.